

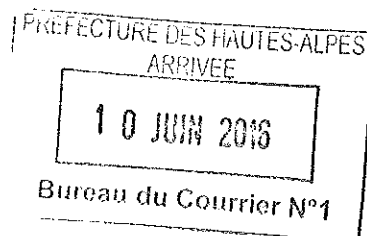
REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers
En exercice:10
Présents : 7

DELIBERATION N° 22- 2016

Séance du jeudi 2 juin 2016



L'an deux mille seize et le jeudi 2 juin 2016 à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 30 mai 2016 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme Noëlle STEFANI, Madame Céline TRUCH

Absents excusés : Mme BLANC Danielle, M. MEYSSONNIER Gérard
Absent : Jean-Claude FAURE

Secrétaire de séance : Joël ROBERT

Objet : Achat d'un camion – demande de financement à la Région PACA dans le cadre du FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire)

Monsieur le Maire rappelle que le véhicule de service de la commune n'étant plus utilisable et étant parti à la casse, il convient de le remplacer.

Le montant de l'acquisition du véhicule envisagé s'élève à 12 000 € HT. Il s'agit d'un camion qui pourra permettre de plus amples fonctions qui n'étaient pas possible avec l'ancienne voiture de service.

Le plan de financement est le suivant :

- REGION Provence-Alpes – Côte d'Azur (70%)	8 400 €
- Autofinancement	3 600 €

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des présents :

- **Approuve** la proposition de son Maire,
- **Décide** de solliciter Monsieur le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un soutien financier au titre du FRAT,
- **Autorise** son Maire à passer commande dudit camion.

Fait et délibéré, le 2 juin 2016

Le Maire
Rém COSPORIER

The stamp is circular with a blue border. The outer ring contains the text "MAYOR (Hautes-Alpes)" at the top and "LARDIER & LAVAL" at the bottom, separated by two stars. In the center of the stamp is a red emblem featuring a bear, which is the coat of arms of the commune.